



Québec, le 9 octobre 2001

Monsieur André Boisclair  
Ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet de construction de la centrale Mercier par Hydro-Québec.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 28 septembre 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

André Harvey

P-j.

**Projet de construction de la centrale Mercier**  
**par Hydro-Québec**  
**Dossier : 6211-03-008**

---

---

**Période d'information et de consultation publiques**  
**Du 14 août au 28 septembre 2001**

---

---

*Compte rendu du*  
*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

---

---

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de construction de la centrale Mercier par Hydro-Québec* a pris fin le 28 septembre 2001. Conformément au mandat qui lui a été confié le 1<sup>er</sup> août 2001 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 14 août au 28 septembre, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

## Le projet : justification et description

Le projet de construction de la centrale hydroélectrique Mercier sur la rivière Gatineau s'inscrit dans l'orientation de croissance et de rentabilité soutenues adoptée par Hydro-Québec. Les travaux seraient exécutés sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Le projet consiste en une centrale de surface située au pied aval des pertuis (ouvertures) de fond du barrage Mercier. Son débit d'équipement atteindrait 360 mètres cubes / secondes pour une puissance installée de 60 mégawatts. Sa production serait de l'ordre de 280 gigawatts / heure pour un facteur d'utilisation de 53 %. L'étude d'impact mentionne qu'aucune modification du mode de gestion du réservoir Baskatong n'est prévue à la suite de la mise en service de la centrale Mercier.

Hydro-Québec souhaiterait débiter ses travaux en 2002. La mise en service de l'aménagement aurait lieu en 2005. Le coût du projet, excluant les intérêts et l'inflation, s'élèverait à environ 62 300 000 \$. La phase de construction devrait générer des retombées économiques de l'ordre de 10 620 000 \$ pour les régions administratives de l'Outaouais et des Laurentides. Le promoteur croit que le projet permettrait de maintenir ou de créer de l'emploi à raison d'environ 85 années-personnes entre 2002 et 2005.

### Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

D'après Hydro-Québec, la présence du canal de fuite modifierait sensiblement l'orientation et la vitesse d'écoulement de l'eau immédiatement en aval du barrage Mercier. Les caractéristiques de l'aire de frai seraient modifiées et entraîneraient une perte de 550 mètres carrés sur un total de 6 800 mètres carrés. Hydro-Québec propose de réaliser l'aménagement d'une frayère, à proximité du canal de fuite, d'une superficie totale de 850 mètres carrés afin de compenser la perte de l'air de frai.

Durant la phase de construction, la qualité de l'eau pourrait également être altérée par la mise en place et le retrait du batardeau. Hydro-Québec propose donc de pomper l'eau hors de son enceinte dans un bassin de sédimentation. De plus, un suivi de la qualité de l'eau serait réalisé.

Selon le promoteur, la réalisation du projet n'aurait que de minimes répercussions sur le milieu humain. Les principaux effets se feraient sentir pendant la période de construction, principalement l'été. Il s'agirait de l'accroissement du niveau du bruit et de problèmes de nuisances liées à l'augmentation de la circulation de véhicules lourds.

## Les activités de communication

### La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
Les 15 et 18 août 2001	La Presse	
Les 15 et 18 août 2001	Le Soleil	
Les 15 et 18 août 2001	Le Droit	
Les 10 et 17 août 2001		La Nouvelle Gazette de Maniwaki

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
Le 14 août 2001	Tous les médias provinciaux et tous les hebdomadaires régionaux des Laurentides et de l'Outaouais	174	Site gouvernemental et site du BAPE

## La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale de Grand-Remous	1508, Route Transcanadienne
Bibliothèque municipale J.R. L'Heureux	14, rue Comeau, Maniwaki
Université du Québec à Montréal Bibliothèque centrale	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

## La séance d'information

Date	Le mercredi 29 août 2001
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Thérèse Daigle, responsable du dossier Pierre-Luc Tremblay, agent d'information
Ministère de l'Environnement	Jean Morneau, chargé de projet
Promoteur	<b>Hydro-Québec</b> Patrick Arnaud, porte-parole Benoit Gagnon, chargé de projets, Environnement Pierre Guertin, ingénieur, Planification
Assistance	20 personnes
Durée	De 19 h 30 à 21 h 30

## Les relations de presse et la revue de presse

Dès la diffusion du communiqué, deux entrevues téléphoniques ont été réalisées par la responsable du dossier. Les demandes d'information provenant de stations radiophoniques de Maniwaki et de l'Outaouais concernaient le projet et la procédure du BAPE. Une journaliste de CHGA Radio-Maniwaki était présente à la séance d'information du 29 août. La radio locale, CJRC, Radiomutuel – Gatineau a fait mention du projet dans son bulletin de nouvelles et à son émission d'information «L'Outaouais ce matin ». À la revue de presse se retrouve également un article du Journal Constructo sur le projet et la procédure du BAPE.

## Les inscriptions aux registres de consultation

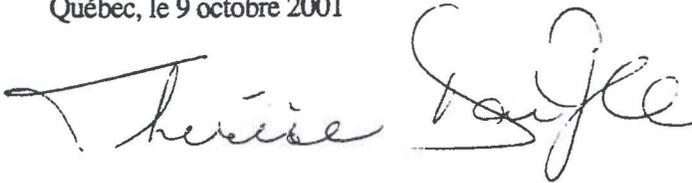
Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Bibliothèque municipale de Grand-Remous	-	-
Bibliothèque municipale J. R. L'Heureux, Maniwaki	-	-
Université du Québec à Montréal	1	-
Bureau du BAPE à Québec	-	-

## Les préoccupations des citoyens

Les principales préoccupations exprimées lors de la séance d'information :

- 1- le corridor choisi pour la ligne de transport d'énergie ;
- 2- la possibilité d'inclure cette ligne de transport dans le projet ;
- 3- des précisions sur l'habitat du Pygargue à tête blanche ;
- 4- l'éventualité de produire de l'énergie chaque jour selon la demande du marché ;
- 5- la période pendant laquelle le lit de la rivière entre le barrage Mercier et la chute des Quatre Pattes est exondé sur plus de 80 % de sa superficie en raison du faible débit déversé ;
- 6- l'impact quant à la modification de la température de la rivière Gatineau ;
- 7- la possibilité d'accès entre les rives ;
- 8- l'exploitation de la centrale par rapport au niveau d'eau du réservoir Baskatong ;
- 9- l'impact de la centrale sur la dévalaison du poisson ;
- 10- la possibilité de consulter le rapport d'Hydro-Québec en regard de leurs rencontres précédentes ;
- 11- l'acceptation par la FAPAQ de la mise en place de grilles devant les ouvertures du barrage ;
- 12- le calcul de rentabilité d'Hydro-Québec ;
- 13- l'impact de la construction de la centrale sur la qualité de l'eau ;
- 14- la crainte que la présence des batardeaux occupe trop d'espace par rapport à la superficie des frayères ;
- 15- l'inquiétude de voir la stratification thermique du réservoir Baskatong être affectée par la construction et la présence de la centrale ;
- 16- l'interrogation sur le fait que la constitution des berges de la rivière Gatineau dans le secteur de la pourvoirie du Rapide Bitobi serait sablonneuse et non caillouteuse.

Québec, le 9 octobre 2001



Thérèse Daigle, responsable du dossier  
En collaboration avec Pierre-Luc Tremblay, agent d'information